

UFF DYNASTIES FAMILIALES

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 28 juin 2024

Myria Asset
Management

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Nanterre 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	15
Rapport d'activité.....	16
Rapport ESG.....	26
Rapport certifié du Commissaire aux Comptes.....	27
Annexe SFDR article 8.....	51

- **Comptes annuels**
 - Bilan Actif
 - Bilan Passif
 - Hors-Bilan
 - Compte de Résultat
- **Annexes aux comptes annuels**
 - Règles et méthodes comptables
 - Evolution de l'actif net
 - Compléments d'information
- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 28 juin 2024**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 70, Avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : RSM PARIS, représenté par Mohamed BENNANI

26 rue Cambacérès - 75008 PARIS - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

CODE ISIN : PART M : FR001400FMX5
PART A : FR001400H5M0

FONDS NOURRICIER : Non

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : « Néant »

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est de surperformer l'indice composite (33,33% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap Net Return Index EUR ® + 33,33% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Mid Cap Net Return Index EUR ® + 33,34% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Small Cap Net Return Index EUR ®) par le biais d'un portefeuille investi en actions de sociétés européennes, de toutes tailles de capitalisations, ayant principalement un actionnariat familial ou entrepreneurial. L'action du gérant vise à réaliser son objectif en sélectionnant des titres dans un univers restreint grâce à un filtre extra-financier fondé sur des critères quantitatifs de Gouvernance, de Responsabilité Sociale et Sociétale, et de respect de l'Environnement. »

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer à posteriori la performance de son investissement est un indice composite (33,33% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap Net Return Index EUR ® + 33,33% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Mid Cap Net Return Index EUR ® + 33,34% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Small Cap Net Return Index EUR ®). Toutefois, la performance du fonds pourra s'éloigner de celle de l'indicateur de référence.

Les indices Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap Net Return Index EUR ®, Bloomberg Europe DM ex-UK Mid Cap Net Return Index EUR ®, Bloomberg Europe DM ex-UK Small Cap Net Return Index EUR ® sont des indices actions établis par la société Bloomberg Index Services Limited, exprimés en euros et calculés sur les cours de clôture (dividendes réinvestis). Le Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap® est un indice représentatif de l'évolution des grandes capitalisations boursières de l'Union Européenne et de la Suisse. Il comprend 128 valeurs. Le Bloomberg Europe DM ex-UK Mid Cap ® est un indice représentatif de l'évolution des moyennes capitalisations boursières de l'Union Européenne et de la Suisse. Il comprend 165 valeurs. Le Bloomberg Europe DM ex-UK Small Cap ® est un indice représentatif de l'évolution des petites capitalisations boursières de l'Union Européenne et de la Suisse. Il comprend 654 valeurs. L'indice composite est par conséquent un indice représentatif des grandes, moyennes et petites capitalisations boursières de l'Union Européenne et de la Suisse. Il couvre 947 valeurs.

Les indices ci-dessus sont des indices de marché qui ne tiennent pas nécessairement compte, dans leur composition ou leur méthode de calcul, des caractéristiques ESG promues par le Fonds. Toutes informations complémentaires sur les méthodes de calcul de ces indices peuvent être obtenues par

l'investisseur sur le site : <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/benchmark-regulation-resources/>

A la date de mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de ces indices de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le fonds sera investi dans des actions d'entreprises européennes de toutes tailles de capitalisation et de tous secteurs. Il vise en particulier la sélection d'entreprises bénéficiant d'un actionnariat stable et pérenne, souvent des familles ou des entrepreneurs.

Il investira au minimum 65% de son actif net en titres de sociétés dont les fondateurs, leurs descendants ou le management (Président et Directeur général – Chairman et CEO) détiennent plus de 25% des droits de vote et disposent au minimum d'un siège au sein des organes de gouvernance (conseils d'administration, directoires, etc...). Il s'agira d'entreprises dont l'actionnaire de référence envisage par ailleurs, sans ambiguïté, son engagement actionnarial sur le long terme avec une vision industrielle et/ou patrimoniale dans une éventuelle logique de transmission à la génération suivante. L'OPC peut également s'intéresser aux filiales cotées de ces mêmes sociétés. Enfin, le siège social de ces sociétés devra être situé dans un pays européen.

La sélection de valeurs suit une approche active et discrétionnaire, qui combine les approches Bottom-Up et Top-Down, sans biais de style et sans a priori de niveaux de capitalisations boursières.

Les décisions d'investissement sont prises sur la base d'une étude approfondie des sociétés. Cette approche « Bottom-Up », vise à apprécier les fondamentaux d'une société, pour évaluer si les hypothèses de rentabilité implicites issues de la valorisation apparaissent justifiées, surévaluées ou sous-évaluées. Une dimension « Top-Down », permet à la gestion d'intégrer la conjoncture économique (taux d'intérêt, devise, croissance, évolution de la demande) pouvant influencer sur les perspectives de l'entreprise. Pour forger leurs convictions, les gérants s'appuient sur les publications des entreprises ainsi que sur la recherche publiée par les analystes financiers internes et externes. L'allocation sectorielle est la résultante de la confrontation entre analyses microéconomique et macroéconomique. Le portefeuille est investi en permanence pour au moins 75% en actions éligibles au PEA.

Myria AM applique une approche séquentielle dans la définition de l'univers investissable. L'univers d'investissement initial sur lequel s'appliquent les filtres extra-financiers et financiers est constitué de l'ensemble des valeurs composant l'indice Stoxx Europe Total Market. La part représentée par les valeurs hors indice sera inférieure à 10% et celles-ci devront disposer d'une note ESG supérieure aux seuils fixés dans le cadre de la méthodologie. La sélection de titres est réalisée à partir du processus de gestion suivant :

Critères extra-financiers :

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Le Fonds est exposé à un large éventail de risques de durabilité qui sont pris en compte par les critères identifiés au sein des piliers ESG (Environnement, Social et de Gouvernance) de la méthodologie de scoring interne développée par Myria AM.

Ainsi, les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

- appliquer en amont un filtre d'exclusions sectorielles et normatives à l'ensemble de l'univers d'investissement afin de prendre en compte notre politique d'exclusion relative au charbon (base GCEL) et aux armes controversées (base Norges Bank).
- mettre en œuvre un filtre de sélectivité basé sur la notation ESG

Une note ESG sur 100 est attribuée à chaque émetteur composant l'univers d'investissement. La note ESG est réalisée par un outil interne et propriétaire de notation extra financière développé à partir de données fournies par Bloomberg. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

Les piliers E (environnementaux), S (sociétaux et sociaux) et la G (gouvernance des entreprises) pèsent chacun 1/3 de la note ESG globale des émetteurs. A cet égard, Myria AM a préféré ne pas faire de distinction en termes de pondération entre les secteurs compte tenu que son approche est dite « Best-in-Class ». Par définition, cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant d'univers d'investissement.

Ainsi les valeurs sont catégorisées par secteur (suivant les 11 secteurs GICS), puis, au sein de chaque secteur, au moins 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont à tous moments écartés. La notation s'effectue à partir de 17 critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : émission de gaz à effet de serre des émetteurs, volumes des déchets produits ou recyclés, volumes d'eau consommée ou recyclée
- Indicateurs sociaux : équité hommes/femmes dans la gestion de l'entreprise (proportion de femmes au Comex...), gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Indicateurs de gouvernance : nombre ou pourcentage d'administrateurs indépendants, rémunération des membres du CA liée à des objectifs ESG

Par principe, Myria AM se refuse d'investir sur des sociétés dont la note serait inférieure à 30/100. La gestion s'accorde toutefois la possibilité de réintégrer une société exclue par l'application de ces critères extra-financiers en le justifiant (introduction de valeurs en bourse par exemple). C'est donc l'approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable qui est appliquée par Myria AM.

Les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille. Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que des titres de créance, des actions et parts d'OPC ou des émetteurs non couverts par Bloomberg) ne disposant pas d'un score ESG.

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la disponibilité et la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion. Concernant les controverses, il s'agit d'un critère qualitatif et celles-ci sont évaluées en continu au gré des informations qui parviennent publiquement. Par exemple, l'annonce d'un changement de Direction ou la survenance d'un accident industriel seront des événements ayant un impact pour les entreprises et seront pris en compte dans l'analyse de la société dès leur officialisation.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le fonds et ses limites, mais également sur la politique d'exercice des droits de vote et d'engagement actionnarial, l'investisseur est invité à se référer au site internet <https://www.myria-am.com/mentions-reglementaires/>.

Critères financiers :

Une fois les filtres extra-financiers appliqués sur l'univers d'investissement, un filtre de liquidité est aussi appliqué afin de s'assurer que le portefeuille ne s'expose pas à un risque de manque de liquidité.

A partir de cette étape, sur la base de l'univers investissable, l'équipe de gestion effectue une analyse en s'appuyant sur des critères financiers en deux étapes :

- Dans un premier temps, une analyse quantitative des émetteurs des titres de l'univers (actions cotées sur les marchés de l'Union Européenne, ou pays européens membres de l'OCDE) en vue d'apprécier :
 - Leurs fondamentaux comme notamment la croissance prospective du chiffre d'affaires et des bénéfices, leur rentabilité et le Momentum de révision des estimations de bénéfices par les analystes (hausse, stabilité ou baisse) ;
 - Leur valorisation relative au marché et historique ;
 - Leur rendement sur dividende.
- Dans un second temps, le gestionnaire évalue pour chaque émetteur de titre son potentiel de valorisation, ses perspectives de croissance, les risques attachés à son activité et la qualité de sa communication financière.

L'équipe de gestion apporte une attention particulière à la liquidité des titres en suivant les indicateurs tels que le flottant et les volumes moyens négociés.

La pondération de valeurs dans le portefeuille est déterminée selon les convictions de l'équipe de gestion, en tenant compte de la composition de l'indicateur de référence sans que celle-ci ne constitue une contrainte.

Le fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

INFORMATION RELATIVES AU REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales et est classé dans l'article 8 conformément au règlement (2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Conformément à sa méthodologie ESG, le Compartiment peut détenir des investissements qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique. Toutefois, en raison du manque de données fiables, à jour et vérifiables, il est actuellement impossible de déterminer comment et dans quelle mesure les activités des investissements sous-jacents sont des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu du Règlement Taxonomie, et de s'engager sur une part minimum des investissements sous-jacents au Fonds qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, y compris les activités habilitantes ou transitoires, au sens du Règlement Taxonomie.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

➤ **Risque de perte en capital**

Le risque de perte en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

La performance du FCP dépend à la fois des sociétés choisies par le gérant, de l'allocation d'actifs faite par ce dernier ainsi que de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres ou les marchés les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. En cas de mauvaise anticipation du gérant, la valeur liquidative peut baisser.

➤ **Risque actions**

Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP pourra investir sur des valeurs de petite et moyenne capitalisation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

➤ **Risque lié à la détention de petites capitalisations**

Le Fonds peut être exposé aux petites capitalisations. Les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations et peuvent donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative. Par ailleurs le volume réduit de ces marchés peut présenter un risque de liquidité. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Fonds et les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions, notamment, en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative du Fonds. Le maximum alloué sur ce risque de capitalisation actions est de 20%.

➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

➤ **Risque de couverture**

Il existe un risque que la stratégie de couverture du portefeuille aux différents risques des marchés actions, taux et change auquel est exposé le fonds ne soit pas optimale, entraînant une baisse potentielle de la valeur liquidative du fonds.

➤ **Risque de surexposition**

Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, le portefeuille de l'OPC pourra être en situation de surexposition sur les marchés sur lesquels intervient le gérant, la valeur liquidative du fonds peut par conséquent baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.

➤ **Risque de change**

Étant donné que le FCP peut être exposé indirectement dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change. Des positions en devises constituées en décorrélation des actifs détenus peuvent accentuer ce risque.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent

potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

Autres risques accessoires

➤ **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPC susceptible d'investir en titres spéculatifs, ce qui peut accroître le risque de crédit.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent également entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.

➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance pourra baisser, et par conséquent faire baisser la valeur liquidative du FCP. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

➤ **Risque de contrepartie**

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en œuvre des échanges de collatéral, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risques associés à la gestion des garanties financières**

Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

➤ **Risque juridique**

Il représente le risque en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.

➤ **Risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie**

La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

DESCRIPTIF DES CATEGORIES D'ACTIF ET DE CONTRATS FINANCIERS

➤ **Les actifs hors dérivés**

Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% en actions européennes avec un maximum de 110%.

En outre, le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne ou actifs éligibles répondant à cette réglementation.

Dans le respect des limites présentées ci-dessus, le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de son actif net en actions européennes hors Union Européenne (Association Européenne de Libre Echange (« AELE »)) en actions, autres titres donnant accès au capital et /ou titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les titres détenus pourront être de tous secteurs économiques. Les titres seront admis à la négociation sur les marchés des pays de l'Union Européenne ou sur les marchés des pays européens membres de l'OCDE et seront libellés en euro, les autres devises ne représenteront pas plus de 50% de l'actif net.

Le FCP s'engage par ailleurs à respecter les contraintes suivantes :

- Les titres détenus pourront concerner toutes les tailles de capitalisation. Pour un souci de liquidité cependant, la capitalisation devra excéder 100 millions d'euros (à la date de la première acquisition en portefeuille).
- Au moins 65% de l'actif net sera investi dans des sociétés dont les principaux actionnaires sont une ou des personnes physiques ou une ou des familles, qui détiennent individuellement ou de concert plus de 25% des droits de vote.
- 20% maximum de l'actif net pourra être investi dans des valeurs dites de « petites capitalisations » (valeurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros).

Titres de créance et instruments du marché monétaire

- L'utilisation de ces instruments a pour unique but de rémunérer les liquidités présentes dans le fonds.
- Le FCP pourra être investi jusqu'à 10% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créance négociables, en BMTN, en EMTN non structurés, titres subordonnés...) dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition pourra être supérieure à six mois.
- Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays de l'Union Européenne. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.
- Ils pourront relever de toutes les notations. Les titres détenus seront libellés en euro ou en autres devises de pays de l'Espace Economique Européen.
- Dans le cas où la société de gestion investirait sur des titres de créance ou des obligations en direct, elle procéderait à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission en sus de s'appuyer sur la recherche et les notations de crédit émises par les agences de notation.
- Les titres de créance seront négociés sur un marché réglementé ou organisé.

Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 5% de son actif net en parts ou actions :

- ☒ OPCVM de droit français
- ☒ OPCVM de droit européen
- ☐ Fonds de fonds
- ☒ FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit français
- ☐ FIA (Fonds d'investissement Alternatifs) de droit étranger

Le fonds pourra également détenir des OPC gérés par la société de gestion et avoir recours aux « trackers », OPC indiciels cotés.

Ces OPC seront utilisés notamment pour gérer la trésorerie du FCP ou pour bénéficier d'une stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du Fonds. La part investie dans ces OPC sera analysée en transparence pour identifier la part des investissements portant sur des émetteurs faisant éventuellement partie de la liste des exclusions. Ainsi, on s'assurera du respect à tout instant que l'exposition sur les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille.

➤ **Les Instruments dérivés**

Le Fonds pourra intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention

- ☒ Réglementés
- ☒ Organisés
- ☒ De gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- ☒ Action
- ☒ Taux
- ☒ Change
- ☐ Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition
- ☐ Arbitrage
- ☐ Autre nature

Nature des instruments utilisés

- ☒ Futures
- ☒ Options
- ☐ Swaps
- ☒ Change à terme
- ☐ Dérivés de crédit
- ☐ Autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition
- ☐ Arbitrage
- ☐ Autres

De manière générale, le recours aux instruments dérivés permet notamment :

- d'exposer le portefeuille aux marchés actions et/ou de taux et/ou de devises,
- de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, taux et /ou devises en cas de fluctuations subites des marchés.

L'exposition globale du portefeuille y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments dérivés, ne dépassera pas 200%.

Dans le cas de l'exposition par dérivés, qui par nature sera utilisée de manière tactique donc temporaire, elle sera limitée à 5% du notionnel du portefeuille et sera analysée en transparence pour identifier le notionnel portant sur des émetteurs faisant éventuellement partie de la liste des exclusions. Ainsi, on s'assurera du respect à tout instant que l'exposition sur les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille.

Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Ils seront traités avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion et feront l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPC pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Titres intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions, des bons de souscription d'actions ainsi que des droits et des warrants. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ces opérations sont réalisées dans le but de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux marchés des actions, des taux et des devises.

➤ **Liquidités**

L'OPC pourra détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Le prêt d'espèces est prohibé.

➤ **Dépôts**

L'OPC pourra avoir recours à des dépôts dans la gestion de l'allocation d'actif du Fonds, en complément des produits de taux d'intérêt en vue d'assurer la gestion de la trésorerie de l'OPC dans la limite de 20% de l'actif net. Il pourra employer jusqu'à 20% de son actif dans des dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit.

➤ **Emprunts d'espèces**

Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Acquisitions et cessions temporaires de titres**

Néant

CHANGEMENTS INTERVENUS

2 mai 2023

- Création du fonds

16 juin 2023

- Transformation du fonds d'investissement alternatif (FIA) en fonds d'investissement (OPCVM)

3 octobre 2023

- Remplacement de l'indice composite :
50% par le Stoxx Europe ex UK Large Net Return EUR® + 50% par le Stoxx Europe ex UK Mid Net Return EUR®) par
- l'indice de référence composite :
33,33% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap Net Return Index EUR ® + 33,33% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Mid Cap Net Return Index EUR ® + 33,34% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Small Cap Net Return Index EUR ®

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2023.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2023, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2023 : 13, dont 7 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2023 : 1 097 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 685 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 411 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 885 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 211 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais du fonds maître

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	Part M : 0,30% TTC maximum Part A : 1,80% TTC Maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif (1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 euros à 150 euros TTC selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**).
Commission de surperformance	Actif net	15% TTC de la performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence : 33,33% Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap Net Return Index EUR ® + 33,33% Bloomberg Europe DM ex-UK Mid Cap Net Return Index EUR ® + 33,34% Bloomberg Europe DM ex-UK Small Cap Net Return Index EUR ®

(1) L'OPC pouvant être investi jusqu'à 5% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 28/06/2024 est de pour la

Part M : 0,30%

Part A : 1,80%

Autres informations

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPC est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPC aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de l'actif net.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : www.myria-am.com.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivants : capitalisation

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPATABILITE DE L'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

LE POURCENTAGE D'EXPOSITION SOUS-JACENTE ATTEINTE AU TRAVERS DE L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS S'ÉLÈVE À : 0%

Rapport d'activité du fonds

UFF DYNASTIES FAMILIALES

LE RAPPORT DE GESTION **MAI 2023 _ FIN JUIN 2024**

Mai 2023

Premier mois, premier reporting.

Au cours de ce mois de lancement pour le nouveau fonds UFF Dynasties Familiales, nous nous sommes concentrés dans un premier lieu sur l'élaboration d'un portefeuille qui corresponde à la philosophie et aux critères que nous avons définis dans le prospectus, à savoir au moins 25% des droits de vote détenus par une famille (i.e un fondateur, sa famille, ses héritiers ou un entrepreneur avec une vision de long terme). Aussi, à la fin du mois, l'ensemble des 46 sociétés qui composent le portefeuille respectent ce critère de détention, à l'exception de GALP ENERGIA dans le secteur de l'énergie, seulement détenue à hauteur de 18,7% par la famille Amorim.

S'il est vrai qu'il peut être difficile de trouver des sociétés familiales dans chaque secteur, en particulier ceux régulés, comme la banque, l'assurance, les télécoms ou les services aux collectivités, nous avons passé beaucoup de temps à construire une base de données répondant à ce critère de détention. Le moins que l'on puisse dire c'est que les sociétés familiales ne manquent pas en Europe (nous avons retenu un peu moins de 400 sociétés familiales pour le moment) et que tous les secteurs, toutes les géographies et toutes les tailles sont représentés.

Nous allons poursuivre au cours des prochains mois notre travail de construction d'un portefeuille qualitatif en approfondissant mieux les sociétés qui nous semblent correspondre aux valeurs que nous souhaitons mettre en avant au travers de ce fonds. Nous souhaitons en effet investir en priorité sur des sociétés familiales d'une très grande qualité, avec des fondamentaux puissants, un management exceptionnel, développant un univers et/ou un concept différenciant, une forte culture d'entreprise et surperformant leur marché de référence dans la durée. Cependant, le niveau des marchés étant relativement élevé, nous prendrons notre mal en patience afin de minimiser les prix d'entrée et ainsi maximiser les potentiels de rendement.

Juin 2023

Après une rencontre avec le directeur général de Ferrari, Benedetto Vigna, début juin et alors que l'entreprise ressort parmi les premiers contributeurs du fonds Dynasties sur le mois, nous vous proposons ici d'approfondir les fondamentaux et le cas d'investissement de ce dossier hors-norme.

Ferrari est encore aujourd'hui, selon notre définition, une entreprise familiale avec presque 30% des droits de vote détenus par Piero Ferrari, fils du fondateur, dont il a hérité à la mort de son père en 1988. L'entreprise, cotée à la bourse de Milan depuis le 4 janvier 2016, représente une opportunité unique de s'exposer sur l'univers du luxe automobile. S'il est vrai que depuis septembre 2022, il est également possible d'investir dans Porsche AG, les deux sociétés restent tout de même très différentes et pas directement comparables selon nous. En effet, avec seulement 13 221 unités vendues pour Ferrari contre plus de 300 000 unités pour Porsche AG en 2022, les deux groupes ne jouent clairement pas dans la même cour.

Mais revenons à Ferrari, la marque au cheval cabré jouit d'une renommée très importante, symbole de réussite, d'excellence, de savoir-faire à l'italienne qui attise la désirabilité de ces produits. C'est pourquoi nous pensons que le groupe de Maranello bénéficie d'atouts considérables et en particulier de leviers

puissants à long terme. Le premier étant sur les volumes, qui ont pratiquement doublé depuis l'introduction en bourse en 2016, et le deuxième sur les prix, qui font l'objet d'une attention particulière depuis l'arrivée de Benedetto Vigna fin 2021 et dont le potentiel de hausse reste important. Pour ce faire, Ferrari peut se targuer des récents lancements à l'instar du tout nouveau Purosangue, premier modèle à 4 portes de l'histoire du groupe, véritable succès commercial et qui de surcroît permet au groupe d'élargir considérablement sa clientèle adressable. Par ailleurs, le constructeur italien capitalise sur son expérience en Formule 1 au travers de son écurie Scuderia Ferrari, véritable vitrine pour la marque, lui permettant de rester à la pointe en matière d'innovation et de performance. Enfin, sur le plan environnemental, sujet facilement critiquable chez Ferrari, le constructeur sortira de terre, en juin prochain, une usine flambant neuve qui devrait produire, dès 2025, les premiers modèles zéro émission du groupe.

Pour conclure, la valorisation de Ferrari n'est certes pas abordable, comme souvent pour des sociétés familiales de grande qualité, mais elle bénéficie actuellement d'un excellent momentum et elle coche toutes les cases de ce que nous recherchons pour ce nouveau fonds ! Une opportunité que nous ne pouvions manquer au sein de Dynasties.

Juillet 2023

Alors que la performance du fonds Dynasties sur le mois ressort décevante par rapport à son indice de référence (-0,25% vs 2,73%), nous restons confiants et concentrés sur notre objectif à long terme, à savoir la construction d'un portefeuille de sociétés familiales d'une grande qualité surperformant leur industrie dans la durée. Au cours du mois, l'évolution récente de la situation économique mondiale, qui accrédite la thèse d'un atterrissage en douceur de la croissance, semble avoir soulagé les investisseurs. Aussi, entre le 10 juillet et le 31 juillet, le Dow Jones s'est adjugé 15 séances de hausses (une première depuis janvier 1987 !) terminant le mois en hausse de 3,4%. Dans la même veine, le Stoxx 600 prolonge sa bonne performance du mois précédent et affiche une hausse de 2,04%, soutenu par le rattrapage de certains secteurs « value » notamment les banques (5,4%) et l'immobilier (12,1%), dont le fonds est relativement sous pondéré voire absent. De plus, alors que la saison des résultats semestriels bat son plein, les sociétés composant le portefeuille ont globalement publié des résultats conformes aux attentes. On peut toutefois noter quelques motifs de déception à l'instar d'Heineken qui fait face à une forte baisse de ses volumes, notamment au Vietnam ou de Virbac alors que le marché de la santé animale se normalise après deux années exceptionnelles portées par le Covid. On retrouve également quelques motifs de satisfaction parmi lesquels Ferrari, Coca Cola Europacific Partners ou encore Hermès qui ont publié des très bons résultats présageant une année prometteuse. Enfin, du côté des mouvements, nous sommes restés relativement calmes, profitant de faiblesses sur certains titres pour nous renforcer sur des sociétés que nous apprécions tout particulièrement, comme Alten, Amplifon ou Sodexo.

août 2023

Alors que le mois d'août est traditionnellement marqué par une forte volatilité, 2023 n'a pas échappé à la règle avec une baisse de 2,8% pour le Stoxx 600, le marché souffrant d'inquiétudes sur les taux d'intérêt et la Chine. En effet, sur la seule première semaine du mois d'août, la hausse du rendement sur le 30 ans US a été de +27bps alors que l'inflation est apparue plus résiliente que prévue. Aussi, à l'occasion de Jackson Hole, Jérôme Powell a tenu un discours de fermeté indiquant que l'inflation « reste trop élevée » et que la Fed est « prête à relever encore ses taux si nécessaire et a l'intention de maintenir sa politique à un niveau restrictif jusqu'à ce qu'elle soit convaincue que l'inflation se rapproche durablement de son objectif ». En conséquence, les attentes sur les hausses de taux de la Fed restent volatiles et la probabilité d'une hausse de 25pb change au gré des données publiées. Au niveau de l'Empire du Milieu, les nouvelles n'étaient guères meilleures. Deux ans après les déboires d'Evergrande, et alors que le promoteur immobilier a déposé une demande de mise en faillite auprès de la justice américaine, c'est au tour de Country Garden de vaciller, faisant état d'une perte de 7,6Mds\$ au S1 et

étant incapable d'honorer ses coupons obligataires. Aussi, bien que les autorités chinoises aient annoncé une série de mesures, notamment des baisses de taux d'intérêt, ces interventions n'ont pour l'instant pas réussi à rétablir la confiance. Dans ce contexte et sans surprise, le combo taux d'intérêt et Chine, fait lourdement chuter l'immobilier (-11,1%) et la consommation discrétionnaire (-6,4%). On retrouve de l'autre côté du tableau l'énergie, en hausse de +3,3%, porté par la progression de plus de 20% du prix du gaz. Du côté des mouvements enfin, nous avons été particulièrement actif et réactif au cours du mois avec de nombreux ajustements. Aussi, au moment des annonces par le gouvernement italien de sa volonté de taxer les surprofits des banques, nous avons mis à profit immédiatement la baisse sur Credito Emiliato pour nous renforcer. De même sur DO & CO, le spécialiste de la restauration fraîche à bord des avions, qui a connu un passage à vide au cours du mois, mais dont les fondamentaux restent extrêmement solides. Nous initions par ailleurs une nouvelle ligne sur Lifco AB, une société d'investissement suédoise, détenue par le milliardaire Carl Bennet, et active sur des marchés de niche comme, entre autres, les solutions dentaires et la démolition. Nous sortons enfin du danois Coloplast, alors que ses résultats sont ressortis inférieurs aux attentes et qu'une augmentation de capital se prépare pour financer l'acquisition de Kerecis.

Septembre 2023

Après une baisse de -2,8% en août, le marché s'est de nouveau replié en septembre de -1,7%. Les discours toujours agressifs des banquiers centraux pour lutter contre une inflation persistante ainsi que la détérioration d'indicateurs macroéconomiques ont pesé sur le sentiment des investisseurs. En effet, bien que la réserve fédérale américaine ait maintenu ses taux inchangés, son message et ses prévisions étaient globalement plus « hawkish » que prévu : « nous ne savons pas si les taux ont été placés dans un territoire suffisamment restrictif et nous ferons tout ce qui est nécessaire pour atteindre une inflation de 2%, y compris en augmentant les taux ». En d'autres termes, la Fed n'a toujours pas pivoté, alors que les attentes du marché en ce sens étaient fortes. A l'inverse, la banque centrale européenne a procédé à une nouvelle hausse des taux mais a laissé entendre qu'il s'agirait probablement de la dernière. Du côté des prix, l'inflation américaine s'est accélérée en août pour atteindre 3,7% y/y, contre 3,2% en juillet et un creux récent de 3,0% en juin, soit un peu plus que prévu (3,6%). De même, l'inflation globale de la zone euro a été plus élevée que prévu, restant stable à 5,3% y/y en août, contre 5,1% attendu pour le consensus. Ceci reflète l'impact de la hausse des prix de l'énergie, le Brent ayant dépassé le niveau des USD 95, un plus haut depuis 10 mois, et pourrait de nouveau franchir la barre symbolique des USD 100 le baril. Pour l'Agence Internationale de l'énergie, cela pourrait « déclencher une nouvelle flambée des prix » et ponctionner encore davantage le pouvoir d'achat des ménages pourtant déjà fragile. Au niveau microéconomique, la rentrée a également été chargée, avec un flux important et continu d'actualités. Sur le mois, on relèvera le discours du président de Richemont qui a entraîné le secteur du luxe dans les abysses après avoir déclaré que l'inflation commençait à avoir un impact sur la demande des produits de luxe en Europe, tandis que la croissance du secteur ralentissait en Chine et aux US. Dans les spiritueux, le directeur général de Campari, Bob Kunze-Concewitz, a annoncé son retrait à compter d'avril 2024, afin de se consacrer à ses passions personnelles. Après plus de 16 ans à la tête de l'entreprise et le succès fulgurant qu'il a connu, notamment l'ascension d'Aperol, c'est une surprise et une mauvaise nouvelle pour le titre que nous détenons en portefeuille. Dans un tout autre registre, l'Autorité italienne de la concurrence a lancé une enquête sur le marché des aides auditives, impactant négativement le titre Amplifon que nous détenons également en portefeuille. Ainsi, sur le mois, le fonds Dynasties évolue légèrement en dessous de son indice de référence. Nous restons cependant extrêmement confiant à moyen terme sur la thématique et avons profité des quelques liquidités que nous détenions sur le fonds pour nous renforcer dans la baisse sur des noms de qualité comme Sixt, DO & CO, Virbac, Rational ou encore l'Oréal. Nous sortons enfin de Bureau Veritas, chez qui nous ne retrouvons plus les atouts familiaux recherchés par ce fonds.

Octobre 2023

Octobre aura été un nouveau mois négatif pour les marchés actions, avec un STOXX 600 en repli de -3,7%, 3^{ème} baisse mensuelle consécutive et plus forte baisse en 1 an. L'actualité aura été particulièrement forte, marquée par les tensions au Proche-Orient, une kyrielle de publications trimestrielles ainsi qu'une volatilité accrue sur le marché obligataire. Sur le front géopolitique, l'incertitude demeure élevée, alors que le conflit en Israël ne cesse de s'amplifier depuis l'attaque surprise du Hamas le 7 octobre, impliquant de nombreux pays et laissant craindre un embrasement généralisé des pays arabes. Sur le front des publications, les sanctions auront été particulièrement violentes et sévères, voire historiques, sur certains titres dont les résultats sont ressortis sous les attentes. Rien que sur le CAC 40, 3 titres ont complètement dérapé au cours du mois. Ainsi, Alstom a dévissé de -37,6% le 5 octobre après un énième avertissement sur ses résultats. Worldline ensuite, s'est effondré de -59,2% en une séance après l'abaissement de ses perspectives, ce qui n'était tout simplement jamais encore arrivé dans l'histoire de l'indice. Sanofi enfin, poids-lourd de l'indice, a enregistré la pire séance de son histoire avec une baisse de -18,9% à la suite de l'abandon de plusieurs de ses objectifs à moyen terme. Ailleurs, la performance de certains titres sur le mois n'est guère meilleure avec des baisses marquées pour Siemens Energy (-32,4%), Lonza (-25,6%) ou encore Sartorius AG (-26,6%). Sur le fonds, dans la même veine que les mois précédents, nous avons été relativement actifs en termes de mouvements. Du côté des ventes, nous sommes totalement sortis de Fielmann, société familiale allemande, dont le fondateur Günther Fielmann a développé dès 1972 un concept d'opticiens à bas coût particulièrement reconnu et renommé. Cependant, alors que son fils, Marc Fielmann, a repris le flambeau de l'entreprise en 2018, plusieurs éléments du cas d'investissement nous interpellent. En premier lieu, l'annonce du départ à la retraite de son directeur financier, Georg Alexander Zeiss, après presque 20 ans de bons et loyaux services. En effet, alors qu'il nous aurait semblé judicieux de recruter quelqu'un de jeune dans la lignée du fils âgé d'à peine 34 ans, il n'en a rien été. Le nouveau directeur financier ne provient pas de l'interne, est âgé de 55 ans, et a été, de notre compréhension, largement recruté par le père, ce qui ne nous semble pas sain. En second lieu, le modèle d'affaires développé par le père et qui a fait le succès fulgurant de l'entreprise semble perdre progressivement de son âme au profit d'une politique de croissance externe couteuse et laborieuse pour ouvrir et développer de nouveaux pays. Pour l'ensemble de ces raisons, nous sommes sortis du dossier. Toujours dans cette même idée de recherche de fondamentaux familiaux excellent, nous sommes sortis de Knorr-Bremse, entreprise allemande active dans les systèmes de frein pour les poids-lourds et les trains. En effet, à la suite de la mort de l'homme d'affaires et président Heinz Hermann Thiele en 2021, nous ne retrouvons plus cette forte influence familiale que nous recherchons avant tout dans une société. Enfin, du côté des achats, nous avons initié une ligne sur CTP NV, une société néerlandaise fondée par Ramon Vos en 1998, qui achète et développe des biens immobiliers logistiques et industriels en Europe. Par ailleurs, dans le contexte mouvant et incertain que nous vivons, nous avons également initié une ligne sur une société familiale suédoise présente dans l'armement, Saab AB.

Novembre 2023

Après 3 mois de baisse sensible (-8%), le marché entrevoit enfin une éclaircie à l'horizon alors que la trajectoire de l'inflation vers les 2% semble se généraliser et que la normalisation des taux d'intérêt par les banquiers centraux semble actée. Aussi, au cours du mois, la plupart des marchés actions mondiaux ont fortement rebondi, en témoigne les performances spectaculaires du Nasdaq (+10,7%), du S&P (+8,9%), ou plus près de nous du DAX (+9,5%). Novembre aura ainsi constitué la deuxième plus forte hausse mensuelle cette année pour le Stoxx 600 à +6,45%. En effet, l'inflation américaine a de nouveau surpris à la baisse en octobre, ralentissant de 3,7% à 3,2%, avec surtout les détails du rapport montrant encore davantage de signes d'une désinflation généralisée. De même, dans la zone euro, la tendance désinflationniste s'est également poursuivie, avec les chiffres de novembre estimé à 2,4 % en glissement annuel, et une inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) très inférieure aux prévisions, passant de 4,2% à 3,6%. Tout ceci laisse à penser que nous entrons enfin dans la phase

finale de ce cycle inflationniste unique. Du côté des banques centrales, alors que la Fed a maintenu ses taux directeurs inchangés à 5,50% le 1er novembre, les marchés obligataires se sont fortement détendus, les taux 2 et 10 ans US ayant baissé de respectivement 40 et 60 points de base. De fait, les intervenants financiers anticipent déjà la prochaine étape et espèrent rapidement un changement de communication des banquiers centraux. Effectivement, près de 80% des spécialistes s'attendent à une première baisse des taux en mai. Du côté des secteurs, sans surprise, la trajectoire des taux a amené un appétit marqué et naturel pour les secteurs de la technologie (+14,8%) et de l'immobilier (+14,6%). L'énergie quant à elle, seul secteur à finir dans le rouge, a été le plus délesté dans un contexte de baisse sensible du prix du baril sur la première partie du mois. Au niveau du fonds, nous n'avons pas réalisé d'opérations significatives dans ce contexte haussier mais continuons de travailler sur des dossiers de qualité que nous espérons bénéfiques pour la performance du fonds à long terme.

Décembre 2023

Tout d'abord, je tiens à vous présenter personnellement mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui démarre. Quelle vous apporte joie, bonheur et satisfaction dans tout ce que vous entreprendrez. De mon côté, alors que le fonds clôture son premier exercice et que les marchés financiers n'en finissent plus de voler de record en record, je poursuivrai en 2024, chaque jour avec envie et passion, la construction de ce fonds de conviction afin de, je l'espère, vous apporter un rendement le plus attractif possible pour vous, vos projets et vos proches. Aussi, pour bien démarrer l'année, je vous propose de revenir sur un cas d'investissement peu connu mais tout à fait exceptionnel qui coche l'ensemble des cases de ce que nous recherchons pour ce fonds. Jeronimo Martins est une société portugaise, fondée en 1792 par un jeune entrepreneur Galicien qui ouvre cette année-là une épicerie fine à Lisbonne. Après plusieurs péripéties, liée entre autres à la guerre et à une mauvaise gestion, l'entreprise se déclare en faillite en 1918. C'est alors qu'un certain Francisco Manuel dos Santos, avec l'aide de plusieurs partenaires financiers, rachète l'entreprise en 1921. Avec audace et volonté, il redresse et développe l'entreprise de manière remarquable. Il instaure notamment un treizième mois pour ses employés, concept novateur pour l'époque, et finance pour les plus jeunes d'entre eux leurs études. Son petit-fils, Alexandre Soares dos Santos reprend le flambeau en 1968 et transforme la petite société portugaise en un mastodonte internationale de la distribution alimentaire. Il introduit en bourse la société en 1989, lance la chaîne Pingo Doce au Portugal (472 magasins à fin 2022) et l'enseigne discount Biedronka en Pologne (3 395 magasins à fin 2022). Il se retrouve cependant en difficulté à la fin des années 1990 après une période faste et couteuse en acquisitions qui l'oblige à restructurer l'entreprise en 2001. Il passe la main en 2013 à son fils, Pedro Soares dos Santos, qui poursuit depuis l'internationalisation fulgurante du groupe. Il lance d'ailleurs l'enseigne de proximité Ara en Colombie dès son arrivée (1 095 magasins à fin 2022). Financièrement, Jeronimo Martins est un groupe extrêmement solide. C'est la deuxième plus grosse capitalisation boursière du secteur de la distribution alimentaire en Europe continentale derrière Ahold Delhaize et devant Carrefour. C'est 25,5Mds€ de chiffre d'affaires, plus de 130 000 collaborateurs et 5 317 magasins dans le monde à fin 2022. C'est également un taux de croissance annuel moyen de plus de 9% sur la dernière décennie, un dividende régulier et un bilan sain. C'est enfin un groupe qui regorge de potentiel, que ce soit dans les pays existants ou dans de nouveaux pays comme la Slovaquie ou la République Tchèque par exemple. Sur la seule année 2022, le groupe a ouvert plus de 450 magasins, soit plus d'un par jour. Il a également absorbé et étalé dans le temps une partie du choc inflationniste afin de préserver au maximum le portefeuille de ses clients. A l'avenir, le groupe peut capitaliser sur son expérience, son savoir-faire et son leadership pour poursuivre son ascension vers de nouveaux sommets. Bref, une conviction à long terme forte pour le fonds UFF Dynasties Familiales.

Janvier 2024

Alors que l'année 2024 démarre sur les chapeaux de roues, soutenue par les premières publications annuelles, en particulier du secteur de la technologie (Meta) et du luxe (LVMH), certains pourraient être tentés de suivre le fameux indicateur du Superbowl et suracheter le marché. Ce dernier indique

en effet que si les 5 premiers jours de l'année se passent bien, alors le mois aussi et que si le mois se passe bien, alors l'année aussi. Chez Myria, nous préférons restons plus terre à terre et restons pour le moment plutôt circonspects face au niveau des marchés désormais relativement élevé après le rallye que nous venons de connaître mais également au regard du contexte géopolitique qui ne cesse de se tendre de jour en jour. Plus particulièrement en mer Rouge, avec les Etats-Unis et le Royaume Uni qui mènent depuis plusieurs semaines maintenant des frappes aériennes intenses contre les Houthis, rendant la zone stratégique du canal de Suez impraticable et dangereuse pour les grands armateurs. Ceci, combiné au dernier message des banquiers centraux qui souhaitent maintenir les taux d'intérêts à un niveau élevé pendant un certain temps encore, nous amène à avoir une approche modestement prudente sur les marchés. Aussi, alors que le fonds réalise un bon moins de janvier en relatif à son indice de référence, nous poursuivons notre travail de fond sur les sociétés que nous détenons en portefeuille ainsi que sur la recherche de nouvelles opportunités d'investissements. Sur le mois, nous initions une nouvelle ligne sur le fabricant italien d'électroménager De'Longhi, société dont la qualité intrinsèque n'est plus à démontrer, leader sur le marché attractif du café, avec un bilan excédentaire et une valorisation attrayante. Nous initions également une nouvelle ligne sur le laboratoire pharmaceutique espagnol Rovi, actuellement dirigé par la troisième génération de la famille López-Belmonte Encina et dont les perspectives à terme nous semblent vraiment prometteuses. A l'inverse, nous sortons de plusieurs dossiers, comme X-FAB après la très bonne performance de l'année dernière (+54%) ou encore de Sodexo pour lequel nous ne voyons pas de potentiel de création de valeur à la suite de la récente scission sur les marchés de Pluxee, la division avantages aux salariés du groupe.

Février 2024

Dans la lignée du mois de janvier, le mois de février aura été tout aussi euphorique sur fond de publications des résultats annuels des sociétés. Sur le mois, on retiendra tout particulièrement la publication, le 21 février dernier, des résultats époustouffants de Nvidia, multipliant par près de 5 son résultat net en l'espace d'un an et propulsant ainsi la plupart des indices mondiaux vers de nouveaux records. Du côté des banquiers centraux et contrairement à ce qui était encore anticipé en début d'année, les dernières données sur l'inflation et la vigueur actuelle de l'économie ne penchent toujours pas en faveur d'une baisse imminente des taux d'intérêts. Aussi, dans ce contexte, le secteur des services aux collectivités, par nature sensible aux taux d'intérêt, affiche un repli marqué de 5,7% sur le mois. Le secteur de l'immobilier quant à lui, bien qu'affichant une performance très légèrement positive sur le mois (+0,6%), continue de sous-performer. Au niveau de Dynasties, alors que la performance s'est plutôt bien tenue sur le mois, nous poursuivons notre travail sur la qualité des fondamentaux des sociétés au sein du portefeuille, fidèle à l'ADN que nous nous sommes fixés à la création du fonds. Nous avons ainsi effectué plusieurs arbitrages au sein du portefeuille. Nous sommes en premier lieu sortis de la société italienne Campari alors que son directeur général, Bob Kunze-Concewitz, quittera la société le 1er avril prochain après 17 ans de bons et loyaux services. Sous son mandat (depuis mai 2007), Campari aura délivré un rendement annuel moyen de 11,2% pour les actionnaires, surperformant largement ses pairs et les indices sur la période. Aussi, bien que les fondamentaux de la société restent excellents, il subsiste une incertitude dans la succession de ce directeur général accompli alors qu'un nouveau chapitre ambitieux de la société s'ouvre avec l'acquisition pour 1,2 milliards d'euros de Courvoisier, numéro 4 du cognac, annoncé en décembre dernier. Nous sommes par ailleurs sortis d'une autre société italienne, Interpump Group, dont le fondateur Fulvio Montipo approche des 80 ans sans plan de succession et tandis que son nouveau directeur général en place depuis moins d'un an semble vouloir changer la stratégie de croissance externe du groupe, pourtant créatrice de valeur par le passé (CAGR de 12% sur les 15 dernières années dont 7% de croissance externe). Enfin, nous introduisons l'un des plus gros producteurs de saumon d'élevage au sein du portefeuille, la société Salmar, dont les perspectives de croissance apparaissent très solides dans un marché avec une offre limitée mais une forte demande mondiale.

Mars 2024

Quel trimestre ! Quel parcours ! Le puissant rallye boursier entamé fin octobre et actuellement dans son 5ème mois de performance positive d'affilé, n'aura été interrompu que par quelques rares prises de bénéfices début janvier, permettant au Stoxx 600 d'afficher une performance de +18,2% sur la période et de +7,0% depuis le début de l'année. Aussi, après une performance aussi spectaculaire, la question d'une respiration des marchés peut légitimement se poser. Cependant, jusqu'ici, les quelques nuages géopolitiques ont rapidement été balayés par un environnement macroéconomique et microéconomique propice à la prise de risques. En effet, les principales banques centrales préparent le terrain pour d'éventuelles baisses de taux dans les mois à venir. Aux Etats-Unis, la Fed a fortement revu à la hausse ses prévisions de croissance et les créations d'emplois dans tous les secteurs témoignent d'une activité toujours très résiliente. En Europe, la BCE a abaissé ses prévisions d'inflation pour l'année 2024 à +2,3% (vs +2,7% en décembre), suggérant que les perspectives économiques s'éclaircissent. Enfin, au niveau des entreprises et malgré les nombreux records des indices qui pleuvent de part et d'autre de la planète, certains secteurs délaissés offrent toujours des perspectives d'appréciations attractives et significatives, comme l'immobilier, les services aux collectivités ou la consommation de base. Par conséquent, pour l'ensemble de ces raisons, nous restons intimement confiants et constructifs pour la suite tout en veillant bien évidemment à l'évolution de l'environnement économique et géopolitique, notamment du côté des matières premières, plutôt volatiles ces derniers temps, qui pourraient raviver des tensions inflationnistes sur les marchés, et donc retarder l'assouplissement monétaire prévu. Au niveau du portefeuille, nous profitons de la vigueur des marchés pour matérialiser et prendre nos gains sur quelques sociétés, comme Brunello Cucinelli ou UCB dont les cours de bourse se sont envolés de respectivement +42,3% et +65,1% depuis fin octobre. Nous poursuivons par ailleurs notre travail de fond pour dénicher des sociétés familiales de qualité à la croissance régulière et rentable, capables d'exploiter des tendances porteuses à long terme. Nous initions ainsi dans ce sens, une petite société italienne, Cembre, fabricant historique de connecteurs électriques, gérée par le fils du fondateur depuis 2010, Giovanni Rosani, dont le profil de croissance et de rentabilité s'accélère avec l'explosion de l'électrification de l'économie.

Avril 2024

Après 5 mois consécutifs de hausses des marchés actions, le mois d'avril aura été marqué par des prises de profits, le CAC 40 repassant sous la barre des 8 000 points et le Stoxx 600 clôturant en repli de -1,5%. Pourtant, alors que la saison des résultats bat son plein, pour la première fois depuis le début de l'année, les attentes de bénéfices par actions ont été révisé à la hausse pour 2024. De plus, d'un point de vue macroéconomique, rien n'a vraiment changé, du moins en Europe, et plusieurs données viennent corroborer notre confiance dans le cycle économie actuel. Les dernières enquêtes de la BCE sur les prêts bancaires suggèrent que l'impact maximal du resserrement de la politique monétaire est désormais dans le rétroviseur. Christine Lagarde s'est montrée globalement optimiste quant à la possibilité d'une première baisse des taux en juin et l'inflation en zone euro a poursuivi son recul à +2,4% en mars versus +2,6% en février tandis que l'inflation sous-jacente a continué de ralentir, passant de +2,9% à +2,7%, conformément aux attentes. Enfin, les prémices d'une désescalade des tensions géopolitiques semblent se dessiner au Moyen-Orient avec la lueur d'une trêve et d'un cessez le feu de 40 jours entre Israël et le Hamas. Au niveau du fonds, nous initions une nouvelle ligne sur Vidrala, un verrier espagnol d'une très grande qualité et bénéficiant d'un excellent bilan depuis sa création en 1965 par la famille Delclaux. En effet, la société a vendu, fin février, pour 230m€ son usine en Italie à son principal concurrent, le français Verralia, qui devrait lui permettre d'offrir à ses actionnaires un dividende exceptionnel attractif de 4€ par action. De plus, la forte baisse des prix du gaz depuis le début de l'année, qui représente tout de même 30% des coûts, devrait permettre à la société de revenir sur des niveaux de profitabilité élevés. Enfin, la montée en puissance d'une des deux usines brésiliennes que Vidrala a racheté l'année dernière, devrait permettre de soutenir la croissance des volumes du groupe. Du côté des ventes, nous matérialisons quelques profits sur la première ligne du portefeuille, la société SOL, qui a bondi de 15% sur le mois, ainsi que sur GALP dont le cours s'est

apprécié de plus de 20% le jour de l'annonce d'une découverte majeure en Namibie d'un bloc contenant potentiellement 10 milliards de barils de pétrole.

Mai 2024

Cette année, l'adage boursier « Sell in May and go away » n'aura pas eu raison des marchés financiers qui n'en finissent plus de monter, pas plus que la météo n'aura eu raison de l'adage populaire « en mai, fais ce qu'il te plaît » avec un temps froid et très humide (près de 23 jours de pluie sur le mois...). Les marchés n'ont pour autant pas pris l'eau, enchainant même de nouveaux records de part et d'autre de l'Atlantique, avec des indices comme le Nasdaq et le Dow Jones franchissant, respectivement, pour la première fois la barre symbolique des 17 000 et des 40 000 points. De même, l'or a atteint un nouveau record à plus de 2 425\$/once au cours du mois. Cependant, alors que nous pouvons désormais considérer comme actée une première baisse des taux par la Banque Centrale Européenne lors de sa réunion du 6 juin, les membres du conseil des gouverneurs restent toutefois circonspects quant à la possibilité d'une deuxième baisse des taux en juillet, soulignant que la dernière ligne droite dans la lutte contre l'inflation est la plus difficile. De plus, alors que les tensions commerciales s'intensifient entre les États-Unis et la Chine, nous pensons que l'Europe pourrait également être sujette à des tensions similaires, avec une volonté de la commission européenne d'augmenter ses droits de douanes sur les véhicules électriques en provenance de Chine, ce qui pourrait nous valoir des représailles, le secteur du cognac étant déjà en première ligne de mire. Aussi, bien que nous restions particulièrement optimistes sur l'économie, il faut savoir garder raison, et nous pensons, qu'à ce stade, une respiration du marché devient nécessaire. Du côté des opérations, au cours du mois, nous sommes totalement sortis de l'opérateur de défense suédois SAAB, après un parcours impressionnant de plus de 50% depuis son entrée dans le portefeuille le 16 octobre dernier. Nous avons également cherché à renforcer le portefeuille vers des secteurs plus défensifs comme celui des médias ou de la santé ainsi que vers des secteurs sensibles aux taux d'intérêts comme l'immobilier ou les services aux collectivités, qui affichent un retard de valorisation certain par rapport au reste du marché, et qui devraient bénéficier d'un environnement de taux plus favorables dans les prochains mois.

Juin 2024

Alors que le débat entre Joe Biden et Donald Trump n'aura pas vraiment fait trembler les marchés américains qui continuent de voler de record en record, la dissolution de l'Assemblée nationale par Emmanuel Macron en France aura eu de véritables répercussions pour les marchés européens. Ainsi, sur le mois, le Stoxx 600 affiche un repli de -1,2% alors que l'épicentre des incertitudes, la France, accuse une baisse de -6,3% (pour le CAC 40), impactée en particulier par des valeurs comme Société Générale (-20%), Bouygues (-16,8%) ou Eiffage (-15,9%). Mais l'incertitude politique s'est également traduite par un écartement important entre les obligations d'État françaises et allemandes expliquant pour tout ou partie l'extrême sous-performance des petites et moyennes capitalisations françaises sur le mois (-15,7%). Sans surprise les secteurs sensibles aux affaires publiques ont largement sous-performé, comme les banques (-4,7%), les biens d'équipement (-4,7%) ou l'immobilier (-4%). Le secteur de l'automobile (-5,3%) s'est également retrouvé dans la tourmente après l'annonce d'une augmentation des droits de douane par la commission européenne sur les véhicules électriques produits en Chine. Finalement, le grand gagnant du mois, reste encore et toujours le secteur de la technologie (+8,4%) inlassablement dopé par l'intelligence artificielle et les performances financières époustouflantes des plus grandes capitalisations boursières mondiales. Au niveau du portefeuille, nous profitons de la volatilité des marchés pour constituer une nouvelle ligne sur le cabinet de conseil français Wavestone, dont la fusion l'année dernière avec son homologue allemand, la société Q_Perrior, devrait lui apporter une nouvelle dimension à l'échelle européenne. Nous profitons également de l'annonce par la SSII française Alten du rachat de Worldgrid, une société qui conçoit des logiciels de pilotage et de supervision des centrales nucléaires, pour renforcer le cas d'investissement. Nous sortons enfin de la société norvégienne d'élevage de saumon Salmar, alors que Bakkafrøst, un de ses concurrents, fait face à des cas d'isavirus dans ses enclos situés sur les îles Féroé.

Performances : du 2 mai 2023 au 28 juin 2024

Sur l'exercice arrêté au 28 juin 2024, le fonds a réalisé une performance de

Part A : 16,70%

Part M : 11,78%

contre 12,51% pour son indice de référence sur 13 mois,

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements de UFF DYNASTIES FAMILIALES

Achats	
Nom	Montant en €
ES0125220311/ACCIONA S.A.	1 094 461.86
FR0000121014/LVMH MOET HENNE	830 109.95
DE0008599905/MERCK KGA	789 702.17
SE0001515552/INDUTRADE	712 272.15
SE0015811963/INVESTOR AB-B	704 506.27
FR0000052292/HERMES INTERNATIONAL	679 124.84
NL00150006R6/CTP NV	644 534.09
FR0000071946/ALTEN	613 459.09
IT0001206769/SOL SPA	607 836.72
IT0003121677/CREDEM	597 703.93
SE0015949201/LIFCO AB-B	588 423.35
CH0012032048/ROCHE HOLDING AG	580 151.24
FR0014003TT8/DASSAULT SYST.	537 619.14
ES0113679137/BANKINTER SA	522 693.15
FR0000127771/VIVENDI	494 260.04
IT0004056880/AMPLIFON SPA	492 038.03
FR0000031577/MIRBAC SA	480 713.80
ES0116920333/GRUPO CATAL.OCCI.	460 927.10
NL0015001FS8/FERROVIAL INTERN	451 743.27
ES0183746314/VIDRALA S.A.	450 976.72
GB00BDCPN049/COCA-COLA EUROPA	442 659.52
DE0005470306/CTS EVENTIM	440 468.85
DE0007010803/RATIONAL AG	428 964.85
IT0004776628/BANCA MEDIOLANUM	405 523.91
ES0157261019/LABORATORIOS FARMA	404 422.66
DE0007231326/SIXT	400 981.94
AT0000818802/DO CO RESTAURANTS	391 327.62
ES0118900010/FERROVIAL SA	384 759.73
PTJMT0AE0001/JERONIMO MARTINS	382 802.05
FR0013357621/WAVESTONE	382 270.23
DE0005200000/BEIERSDORF AG	380 246.52
CH0002432174/BUCHER INDUST NOM	378 660.61
NL0011585146/FERRARI NV	376 157.20
NL0000009165/HEINEKEN	371 911.68
FR0010929125/ID LOGISTICS GROUP	365 656.16
IT0003115950/DE LONGHI SPA	342 812.32
FR0000074148/ASSYTEM BRIME	317 084.02
DE0005190003/BMW	316 554.15
ES0148396007/INDITEX	303 453.90
PTGAL0AM0009/GALP ENERGIA	295 442.73
IT0001347308/BUZZI UNICEM ORD.	273 224.81
FR0000120321/L'OREAL	251 386.21
IT0000076486/DANIELI C.EPAR.NCV	230 724.48
IT0001128047/CEMBRE S.P.A.	217 859.01

Ventes	
Nom	Montant en €
SE0021921269/SAAB AB-B	-300 594.73

Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les critères suivants :

3 piliers 17 critères dont :

Environnement

- Emissions de gaz à effet de serre, scope 1, 2 et 3
- Part d'énergie renouvelable
- Gestion de l'eau
- Emissions de déchets et déchets dangereux
- Politique de biodiversité

Social

- Taux de rotation des employés
- Formation des collaborateurs
- Pourcentage de femmes dirigeantes
- Politique ESG publiques
- Gestion des risques sociaux

Gouvernance

- Suivi quantitatif de l'écart de rémunération
- Indépendance du conseil d'administration
- Rémunération liée aux objectifs ESG
- Pourcentage de femmes au conseil d'administration

INDICATEURS

Les informations sur chaque critère sont issues des rapports annuels des sociétés. Les critères sont normalisés pour pouvoir être comparés entre eux. La note globale résulte de l'équ pondération par pilier de l'ensemble de ces critères.

APPROCHE ESG : Approche Best in Class

Cette approche n'exclut aucun secteur a priori mais conserve les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers. Pour être éligible à l'investissement, une société doit figurer parmi les 80% les mieux notées de chaque secteur (11 secteurs identifiés). Dans la limite de 10% de l'actif net, des investissements non notés ou ne satisfaisant pas au critère sectoriel précédent sont possibles, sous réserve d'étude motivée du gérant et validée en comité ESG interne.

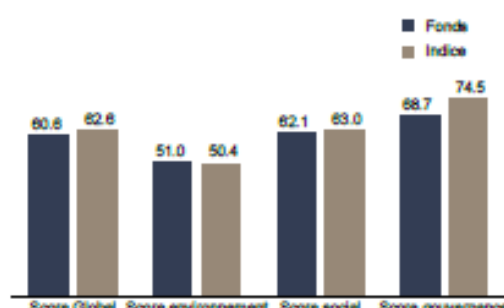
INDICE DE REFERENCE

1/3 EXULCNE INDEX + 1/3 EXUMCNE INDEX + 1/3 EXUSCNE INDEX

Score ESG

	Score	Couverture
Fonds	60.6	100.00%
Indice	62.6	99.23%

Score global et critères



Top 10 émetteurs : score ESG

Nom	Poids	Score ESG
L'Oréal	1.07%	81
Roche Holding Ag	2.50%	80
Hermes International	3.23%	78
Beiersdorf Ag	1.80%	77
Bankinter Sa	2.38%	75
Jeronimo Martins Sa	1.46%	70
Dassault Systemes Se	2.17%	69
Galp Energia Sgpps Sa	2.86%	69
Ampilfon Spa	2.31%	68
Banca Mediolanum Spa	2.03%	68
Total	21.82%	

Exemple de critères d'indicateurs d'Impact

		Valeur	Couverture
Environnement	Pourcentage moyen d'énergie renouvelable consommée	37.12%	85.40%
Social	Pourcentage moyen de femmes cadres	18.44%	100.00%
Gouvernance	Pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration	56.83%	100.00%

Couverture par un score ESG

Score ESG Global : Ce score est la somme équ pondérée des critères sélectionnés. Pour les secteurs de la finance, télécommunications, technologie et immobilier, on supprime les critères non pertinents d'utilisation de déchets dangereux, rejet des déchets et utilisation de l'eau qui sont non pertinents. Pour les autres secteurs, on conserve les 17 critères. La note finale est comprise entre 0 et 100.

Score Environnement : Ce score est la somme des critères équ pondérés correspondants au pilier Environnement. Il est compris entre 0 et 100.

Score Social : Ce score est la somme des critères correspondants au pilier Social. Il est compris entre 0 et 100.

Score Gouvernance : Ce score est la somme des critères équ pondérés correspondants au pilier Gouvernance. Il est compris entre 0 et 100.

Intensité carbone

Ce chiffre représente le total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans le portefeuille (exprimées en tonnes d'équivalent CO2), par million d'euros de chiffre d'affaires. Pour calculer les émissions carbone de l'entreprise nous utilisons les émissions du Scope 1 (émissions de gaz à effet de serre directement liées à la fabrication du produit), du Scope 2 (émissions de gaz à effet de serre indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication du produit) et du Scope 3 (autres émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie...)). Ainsi, pour chaque million d'euros de chiffre d'affaires, les entreprises du portefeuille émettent X tonnes d'équivalent CO2.

Le présent document n'a été élaboré qu'à titre d'information et a pour but d'aborder de manière simplifiée les principales caractéristiques du fonds, il ne saurait donc constituer une recommandation, un conseil en investissement, ou une offre d'achat. L'OPC est investi sur les marchés financiers. Il présente un risque de perte en capital. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. Préalablement à toute souscription et pour plus d'information sur les risques et les frais, il convient de se reporter aux prospectus, DICI et autres informations réglementaires accessibles sur notre site www.myria-am.com ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion : Myria Asset Management, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP-14000030, 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes.

Rapport certifié du commissaire aux comptes



RSM Paris

26, rue Cambacérès

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

UFF DYNASTIES FAMILIALES

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **28 JUIN 2024**

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF DYNASTIES FAMILIALES** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **28 juin 2024** d'une durée exceptionnelle de 13 mois, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 2 mai 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 8 août 2024

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mohamed BENNANI', written over a horizontal line.

Mohamed BENNANI
Associé

BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00
DÉPÔTS	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	22 045 522,30
Actions et valeurs assimilées	22 045 522,30
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	22 045 522,30
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances négociables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Organismes de placement collectif	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
Autres instruments financiers	0,00
CRÉANCES	298 703,99
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	298 703,99
COMPTES FINANCIERS	1 292 352,85
Liquidités	1 292 352,85
TOTAL DE L'ACTIF	23 636 579,14

BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024
CAPITAUX PROPRES	
Capital	22 865 285,46
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	25 668,83
Résultat de l'exercice (a,b)	293 560,96
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	23 184 515,25
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
DETTES	213 565,33
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	213 565,33
COMPTES FINANCIERS	238 498,56
Concours bancaires courants	238 498,56
Emprunts	0,00
TOTAL DU PASSIF	23 636 579,14

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	60 576,59
Produits sur actions et valeurs assimilées	396 469,79
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Autres produits financiers	0,00
TOTAL (1)	457 046,38
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur dettes financières	71 443,75
Autres charges financières	0,00
TOTAL (2)	71 443,75
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	385 602,63
Autres produits (3)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	91 972,04
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	293 630,59
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-69,63
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	293 560,96

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 28 juin 2024 a une durée exceptionnelle de 13 mois et 30 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400H5M0 - Part UFF DYNASTIES FAMILIALES PARTS A : Taux de frais maximum de 1,80% TTC

FR001400FMX5 - Part UFF DYNASTIES FAMILIALES PARTS M : Taux de frais maximum de 0,30% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts UFF DYNASTIES FAMILIALES PARTS A	Capitalisation	Capitalisation
Parts UFF DYNASTIES FAMILIALES PARTS M	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	24 968 531,14
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 233 062,68
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	432 865,52
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-263 388,71
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Frais de transactions	-93 781,35
Différences de change	-19 806,52
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 099 527,26
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 099 527,26</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	293 630,59
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	23 184 515,25

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 292 352,85	5,57
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 498,56	1,03
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 292 352,85	5,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	238 498,56	1,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 CHF		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	2 373 998,04	10,24	906 003,84	3,91	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	236 468,65	1,02	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	208 931,70	0,90	28 945,09	0,12	0,00	0,00	621,77	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	292 429,02
	Coupons et dividendes en espèces	6 274,97
TOTAL DES CRÉANCES		298 703,99
DETTES		
	Achats à règlement différé	197 524,53
	Frais de gestion fixe	16 031,82
	Frais de gestion variable	8,98
TOTAL DES DETTES		213 565,33
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		85 138,66

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part UFF DYNASTIES FAMILIALES PARTS A		
Parts souscrites durant l'exercice	8 578,4612	9 711 578,19
Parts rachetées durant l'exercice	-48,0000	-58 051,68
Solde net des souscriptions/rachats	8 530,4612	9 653 526,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 530,4612	
Part UFF DYNASTIES FAMILIALES PARTS M		
Parts souscrites durant l'exercice	14 985,0000	15 256 952,95
Parts rachetées durant l'exercice	-3 150,0000	-3 175 011,00
Solde net des souscriptions/rachats	11 835,0000	12 081 941,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 835,0000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part UFF DYNASTIES FAMILIALES PARTS A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF DYNASTIES FAMILIALES PARTS M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts UFF DYNASTIES FAMILIALES PARTS A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	55 188,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	8,98
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts UFF DYNASTIES FAMILIALES PARTS M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	36 774,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	293 560,96
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00
Total	293 560,96

	28/06/2024
Parts UFF DYNASTIES FAMILIALES PARTS A	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	24 455,54
Total	24 455,54

	28/06/2024
Parts UFF DYNASTIES FAMILIALES PARTS M	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	269 105,42
Total	269 105,42

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	25 668,83
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	25 668,83

	28/06/2024
Parts UFF DYNASTIES FAMILIALES PARTS A	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	65 176,14
Total	65 176,14

	28/06/2024
Parts UFF DYNASTIES FAMILIALES PARTS M	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-39 507,31
Total	-39 507,31

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/06/2024
Actif net Global en EUR	23 184 515,25
Parts UFF DYNASTIES FAMILIALES PARTS A en EUR	
Actif net	9 954 762,26
Nombre de titres	8 530,4612
Valeur liquidative unitaire	1 166,96
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	7,64
Capitalisation unitaire sur résultat	2,86
Parts UFF DYNASTIES FAMILIALES PARTS M en EUR	
Actif net	13 229 752,99
Nombre de titres	11 835,0000
Valeur liquidative unitaire	1 117,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,33
Capitalisation unitaire sur résultat	22,73

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BEIERSDORF AG	EUR	2 900	395 995,00	1,71
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	3 132	276 806,16	1,19
CTS EVENTIM AG	EUR	6 597	513 906,30	2,22
MERCK KGA	EUR	4 921	761 524,75	3,29
RATIONAL AG	EUR	608	472 720,00	2,04
SIXT AG	EUR	4 051	268 378,75	1,15
TOTAL ALLEMAGNE			2 689 330,96	11,60
AUTRICHE				
DO CO RESTAURANTS	EUR	3 031	503 146,00	2,17
TOTAL AUTRICHE			503 146,00	2,17
ESPAGNE				
ACCIONA S.A.	EUR	8 300	915 490,00	3,95
BANKINTER SA	EUR	68 670	523 677,42	2,26
GRUPO CATALANA OCCIDENTE	EUR	14 377	543 450,60	2,34
INDITEX	EUR	8 213	380 754,68	1,65
LABORATORIOS FARMACEUTICOS ROVI SA	EUR	5 715	500 348,25	2,16
VIDRALA S.A.	EUR	4 578	481 605,60	2,07
TOTAL ESPAGNE			3 345 326,55	14,43
FRANCE				
ALTEN SA	EUR	4 868	498 970,00	2,15
ASSYTEM BRIME	EUR	6 613	350 489,00	1,51
DASSAULT SYST.	EUR	13 582	479 444,60	2,07
HERMES INTERNATIONAL	EUR	333	712 620,00	3,08
ID LOGISTICS GROUP	EUR	1 221	429 181,50	1,85
L'OREAL	EUR	573	234 958,65	1,01
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	995	710 032,00	3,06
VIRBAC SA	EUR	1 510	493 015,00	2,13
VIVENDI	EUR	49 213	480 122,03	2,07
WAVESTONE	EUR	6 825	349 440,00	1,51
TOTAL FRANCE			4 738 272,78	20,44
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	15 350	510 234,00	2,20
BANCA MEDIOLANUM SPA	EUR	43 491	448 392,21	1,93
BUZZI UNICEM ORD.	EUR	10 121	380 347,18	1,64
CEMBRE S.P.A.	EUR	5 293	204 045,15	0,88
CREDITO EMILIANO SPA	EUR	73 978	687 995,40	2,97
DANIELI C.EPAR.NCV	EUR	8 360	222 794,00	0,96
DE LONGHI SPA	EUR	11 172	326 222,40	1,41
DIR AMPLIFON	EUR	13 350	0,00	0,00
FERRARI NV	EUR	1 348	513 183,60	2,22
SOL SPA	EUR	22 890	757 659,00	3,27
TOTAL ITALIE			4 050 872,94	17,48
PAYS-BAS				
CTP NV	EUR	42 248	672 588,16	2,90

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FERROVIAL INTERNATIONAL SE	EUR	26 733	969 338,58	4,18
HEINEKEN	EUR	3 895	351 718,50	1,52
TOTAL PAYS-BAS			1 993 645,24	8,60
PORTUGAL				
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	32 000	631 040,00	2,72
JERONIMO MARTINS	EUR	17 675	322 568,75	1,39
TOTAL PORTUGAL			953 608,75	4,11
ROYAUME-UNI				
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	EUR	7 183	491 317,20	2,11
TOTAL ROYAUME-UNI			491 317,20	2,11
SUEDE				
INDUTRADE AB	SEK	31 032	742 580,72	3,20
INVESTOR AB-B SHS	SEK	34 963	893 943,84	3,86
LIFCO AB-B SHS	SEK	28 764	737 473,48	3,18
TOTAL SUEDE			2 373 998,04	10,24
SUISSE				
BUCHER INDUSTRIES NOM	CHF	945	355 215,20	1,53
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	2 126	550 788,64	2,38
TOTAL SUISSE			906 003,84	3,91
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			22 045 522,30	95,09
TOTAL Actions et valeurs assimilées			22 045 522,30	95,09
Créances			298 703,99	1,29
Dettes			-213 565,33	-0,93
Comptes financiers			1 053 854,29	4,55
Actif net			23 184 515,25	100,00

Parts UFF DYNASTIES FAMILIALES PARTS M	EUR	11 835,0000	1 117,84
Parts UFF DYNASTIES FAMILIALES PARTS A	EUR	8 530,4612	1 166,96

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: UFF DYNASTIES FAMILIALES
Identifiant d'entité juridique : 9695007FX5H4EKKWTS76

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

UFF DYNASTIES FAMILIALES (ci-après le « Fonds ») a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des émetteurs qui ont de bonnes

pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'OPCVM, éligible au PEA, est spécialisé dans la gestion d'actions de sociétés européennes et a été investi au minimum à 75% en titres éligibles.

Parmi les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG, peuvent être cités pour exemple :

- **Environnement** : émission de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3, volumes des déchets produits, volumes d'eau consommée, mix d'énergie renouvelable.
- **Social** : parité hommes/femmes dans le comité exécutif, nombre d'heures de formation et taux de rotation des employés.
- **Gouvernance** : parité hommes/femmes dans le conseil d'administration, pourcentage d'administrateurs indépendants, suivi quantitatif de l'écart de rémunération

L'indicateur de référence composite (33,33% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap Net Return Index EUR ® + 33,33% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Mid Cap Net Return Index EUR ® + 33,34% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Small Cap Net Return Index EUR ®) a été utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Cet indicateur a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 28 juin 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- Le score ESG, issu de la notation développée en interne par Myria Asset Management au niveau du portefeuille a atteint les 60,60 sur 100.
- Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Class (i.e. 20% de chaque secteur de l'univers d'investissement).

De plus, les indicateurs ESG suivant correspondant aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance promue ont été particulièrement suivis.

Des exemples de critères permettant d'évaluer leurs performances respectives au 28 juin 2024 sont :

- L'intensité carbone représente 391 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires.
- La part des énergies renouvelables consommées par les sociétés composant le portefeuille atteint 37,12% (pour une couverture de 85,40%)

- Le pourcentage moyen de femmes cadres atteint 18,44% (pour une couverture de 100%)
- La part de membres indépendants au conseil d'administration atteint 56,83% (pour une couverture de 100%)

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds et à son annexe.

Il n'y a eu pas de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 2 mai 2023 et le 28 juin 2024.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable.



Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Non applicable

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative	Notation ESG Méthodologie développée en interne	Politiques d'exclusion	Analyse de controverses	Politique d'engagement et de Vote (ISS)
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement				
1. Emissions de GES scope 1 – 2 – 3 et totales	X	X	X	X
2. Empreinte carbone				X
3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	X			X
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		X		X
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	X		X	
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	X			
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité			X	
8. Rejets dans l'eau	X		X	
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	X		X	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption				

10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE			X	
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales			X	
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	X		X	
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	X		X	
14. Exposition à des armes controversées		X		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales				
Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption		X	X	

De ce fait, le Fonds a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, mais également sur la politique d'exercice des droits de vote et d'engagement actionnarial, l'investisseur est invité à se référer au site internet : <https://www.myria-am.com/mentions-reglementaires/>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
FERROVIAL	INDUSTRIE	4,18%	ESPAGNE
ACCIONA	SERVICES AUX COLLECTIVITÉS	3,95%	ESPAGNE
INVESTOR AB	FINANCE	3,86%	SUÈDE
MERCK KGA	SOINS DE SANTÉ	3,28%	ALLEMAGNE
SOL SPA	MATÉRIAUX	3,27%	ITALIE
INDUTRADE	INDUSTRIE	3,20%	SUÈDE
LIFCO AB-B	INDUSTRIE	3,18%	SUÈDE
HERMES	CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE	3,07%	FRANCE
LVMH	CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE	3,06%	FRANCE

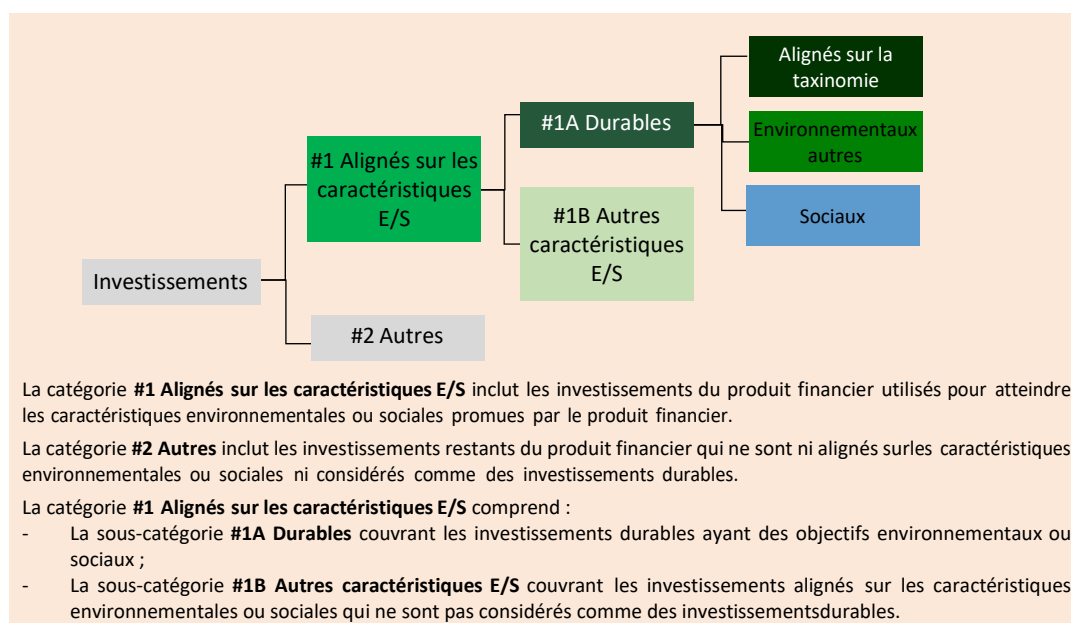
CREDITO EMILIANO SPA	FINANCE	2,97%	ITALIE
CTP NV	IMMOBILIER	2,90%	PAYS-BAS
GALP ENERGIA	ÉNERGIE	2,72%	PORTUGAL
ROCHE	SOINS DE SANTÉ	2,38%	SUISSE
GRUPO CATALANA	FINANCE	2,34%	ESPAGNE
BANKINTER	FINANCE	2,26%	ESPAGNE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



- **Au 28 juin 2024, le fonds a 95,09%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion de caractéristiques environnementales et sociales (**#1 Alignés sur les caractéristiques E/S**)
- Le fonds a 4,91% de son actif net appartenant à la poche **#2 Autres**. Celle-ci est constituée de :
 - 4,91% de liquidités
 - 0% de dérivés
 - 0% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG. En effet, le Fonds peut investir dans de telles valeurs dans la limite de 10% des valeurs investies. Ce pourcentage maximal a donc été respecté
 - 0% de parts ou actions d'OPC ne garantissant pas nécessairement la mise en œuvre d'une gestion de type ISR. Le Fonds pouvait être investi dans de telles valeurs dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds. Ce pourcentage maximal a donc été respecté

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 28 juin 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

SECTEURS	POIDS
Industrie	22,7%
Finance	13,4%
Consommation discrétionnaire	12,6%
Soins de santé	12,1%
Consommation de base	7,7%
Matériaux	7,0%
Technologies de l'information	5,7%
Services de communication	4,3%
Services collectifs	3,9%
Immobilier	2,9%
Énergie	2,7%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le Fonds n'a pas d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

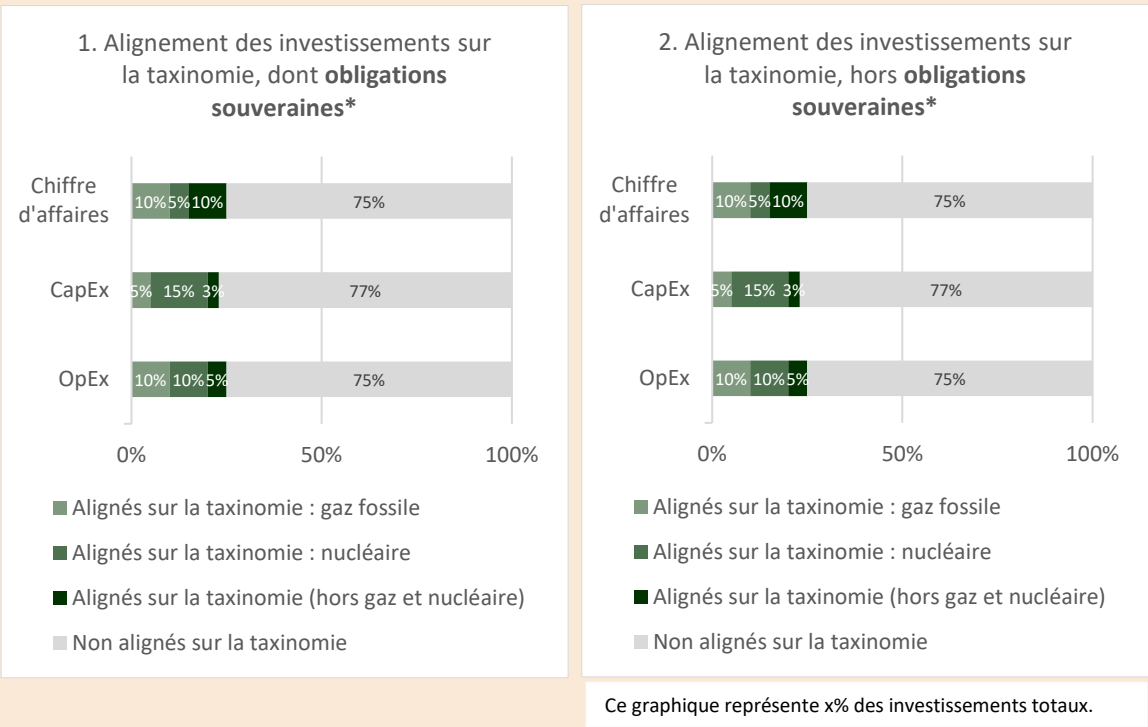
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Fonds n'a pas d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, il n'y a aucune part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes sur laquelle le Fonds s'engage.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Non applicable



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementale et/ou sociale au cours de la période sont les suivantes :

1. Un suivi des performances environnementales et sociales est assuré à travers le suivi de la performance ESG émetteurs du portefeuille. Ce suivi se matérialise par une note ESG mise à jour via un processus de notation trimestrielle. Les 20% des émetteurs les moins performants de chaque secteur sur cette note sont éliminés. Les données sous-jacentes sont mises à jour a minima tous les 18 mois par les fournisseurs de données.
2. Un suivi régulier des controverses sociales, environnement et de gouvernance liées aux émetteurs.
3. Des politiques d'exclusions sectorielles (tabac, pétrole et gaz, charbon thermique, armes controversées) et normatives (Pacte mondial).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable